



Rapport de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 janvier 2014
Lieu de la réunion : Mundo Namur, rue Nanon, 98, 5000 Namur

Administrateurs présents : BECKER Dieter, De Schuyter Eric, HALLEUX Paulette,
HERZOG Robert, LEBRUN Roger, LOTHAIRE Jean-François, SCHYNS Jean-
Louis,

Administrateur excusé : AUDRIT André.

Président de la commission sportive : SCHYNS Jean-Louis
Trésorier secrétaire : DUFOUR Jean-Luc

Clubs représentés :
Bruxelles capitale :
Cercle aéromodéliste Les Aiglons (1),

Brabant Wallon :
Aéro-club Ixellois (1), Aéro-club Wavre (2), Club Capitaine Aviateur Luc Mommer (2), Les
Jardins du Modélisme (2), Model Club Leuzois - Nivelles (1), R.C. Air Club « Les Alouettes
» (1)

Namur :
Aéro Model Club des 7 Sergents (0), Aéro-club Les Faucons (1), Haversin Air Sports (1), Les
Accros du Servo (2)

Liège :
Centre Aéromodéliste de Pepinster (1), Les Aigles-Battice (2), Les Faucheurs de Marguerites
(1), Piper Club (2), Royale Herstal Petite Aviation (2), Royale Petite Aviation Liégeoise (2),
Spirit of St Louis (1), Vol de pente des Trois Frontières (1)

Hainaut :
Aéro Model club Eole Mouscron (2), Aéro-club José Blairon (1), Club d'Aéromodélisme
Estinois (1), Equipe Acro Beloeil (2), Model Club du Chauffour (1), Model Club Havay
(1)

Luxembourg :
Club Aéromod. De Villers-la-Loue (1), Model Air Club Athus Messancy (2), Model Air
Club des Ardennes Club (1), Model Club Famenne (1)

Nombre de voix « club » représentées : 36

Membres effectifs à titre personnel présents :
Awouters Geneviève, Awouters Jean-Pierre, Beckers Dieter, Bourgeois Yves, Dessaucy Luc,
Dufour Jean-Luc, Halleux Paulette, Hannuzet Evelyne, Herzog Albert, Lebrun Roger, Liber
Robert, Lothaire Jean-François, Wilski Stefan.

Nombre de voix « membre effectif » présents : 13

Membres effectifs à titre personnel représentés :
Audrit André, Bossin Patrick, Poignart Jean, Tordoir Jean-Marie, Van Wynsberghe



Patrick

Nombre de voix « membre effectif » représentées : 5 (procurations)

Assemblée Générale statutaire de l'AAM du dimanche 26 janvier 2014

Ordre du jour

1. In Memoriam

Paulette Halleux présente ses excuses pour avoir omis une pensée pour nos chers défunts lors de l'assemblée 2013.

C'est avec émotion qu'elle nous rappelle le nom de nos disparus de 2012 et de 2013.

Une minute de silence est observée.

2. Approbation des rapports de l'assemblée générale statutaire du 17 janvier 2013 et de l'AG extraordinaire du 20 mars 2013

Approuvés par l'assemblée, moyennant deux remarques émises par Robert Liber

Dans le rapport du 17/2, il faut corriger au §4 Jean-Luc Dessaucy en Luc Dessaucy.

Dans le rapport du 20/3, à la première page, dans les 4 dernières lignes, l'intervention de Robert Liber est amendée du mot « excessive » au sujet de la consommation d'alcool. Il faut donc lire « consommation excessive d'alcool ».

3. Rapport de la Présidente et des membres du conseil d'administration.

3.1 Mise en oeuvre de la circulaire DGTA GDF01 , éd 5 : ROI, brevets et sonomètres

Paulette Halleux rappelle la genèse de cette circulaire, et met en lumière les points importants, les nouvelles dispositions, et les changements.

Un point particulier concernant le largage d'objets : afin d'éviter la multiplication de dossiers, il est demandé aux clubs organisant des largages d'œufs de Pâques par exemple, de mentionner ce fait explicitement dans l'agenda de leurs activités. Cet agenda remis à l'AAM sera répercuté à la DGTA et fera foi en matière de déclaration de largages.

Paulette Halleux insiste sur les possibilités d'obtenir des dérogations à certaines contraintes imposées par la nouvelle circulaire. Par exemple, la distance minimale par rapport à une éolienne.

Afin de parer au flou laissé par la circulaire, l'AAM a décidé de maintenir la notion de « catégories » 1, 2 et 3.

De nouvelles dispositions en matière de brevets sont également prises et exposées par l'AAM. Ces dispositions ont été prises sur base des recommandations formulées par un groupe de travail spécifique

Une nouvelle version du Règlement d'Ordre Intérieur est présentée à l'assemblée. Ce ROI reprend les notions de catégories 1, 2 et 3, les types de brevets et les diverses obligations et recommandations en matière de brevets.

Paulette rappelle que l'AAM propose à ses clubs affiliés l'achat à prix préférentiel, d'un sonomètre.

3.2 Plan Eolien

Paulette rappelle le travail fait en réponse à l'enquête publique sur le cadre de référence et la carte d'implantation d'éoliennes. Il est demandé à tous de rester vigilants sur ce thème, car les dossiers d'implantations peuvent survenir à l'improviste et sous diverses formes.



3.3 Objectif Jeune Pilote

Robert Herzog fait le point et présente ses conclusions. L'opération 2013 a moins bien réussi son objectif d'inscription de jeunes. Diverses causes possibles ont été présentées. Plan de communication, confusion sur le type et le financement du matériel proposé, manque de public. Sur ce dernier point, Robert fait remarquer que le public visé, soit 12 à 16 ans est sensibilisé une année, et que l'année suivante, c'est quasiment le même public qui est visé. Il serait donc sage de renouveler cette opération à une échéance de 4 ou 5 ans.

Un intervenant demande si la fédération peut intervenir dans le financement de matériel. Cette disposition existait dans le projet OJP 2013, mais l'intervenant n'était pas au courant de cette disposition.

Un intervenant demande de rappeler le pourquoi de cette opération. Il lui a été répondu que l'objectif était de rajeunir la moyenne d'âge des modélistes, afin de quelque part pérenniser ce hobby. D'autre part, le fait de fédérer les jeunes au sein d'un club devait limiter la pratique du vol en « pirate ».

Un autre intervenant mentionne que les « parents » étaient de corvée pour le déplacement de leur enfant au terrain. Ce qui était un frein à l'assiduité du jeune dans son club.

Enfin, un intervenant exprime son opinion sur la tranche d'âge ciblée. Pourquoi ne pas viser les +18 ans, et même les seniors ?

3.4 Activités de promotions

Bruno Scordo expose les diverses activités de promotions réalisées en 2013

Visites dans les écoles, journées pédagogiques à Saint Hubert, et enfin, la conception de la soufflerie BOREA. Cette soufflerie itinérante, à caractère pédagogique, devrait visiter de nombreuses écoles ou autres en 2014.

Bruno présente également le projet de réaliser en série des micro-planeurs en balsa, pour remplacer ceux en Dépron, utilisés les années précédentes.

Il est rappelé à l'assemblée la possibilité d'obtenir des subsides pour des activités de promotion faites au sein des clubs. Les modalités d'octroi de ces subsides ont été exposées par Bruno Scordo.

3.5 Moyens de communication

Robert Herzog passe en revue les divers moyens dont la fédération dispose pour tenir ses membres informés.

La revue trimestrielle AAModels-Info.

La News-Letter, courrier informatique mensuel. Robert encourage l'assemblée à s'inscrire sur la liste de distribution de ce courriel.

Le site Internet. Robert mentionne que les clubs qui le souhaitent, peuvent gratuitement héberger un site Web à leur nom, sur le site de la fédération.

4. Rapport du trésorier (voir annexe)

Le trésorier, Jean-Luc Dufour, explique à l'aide de tableaux les résultats comptables de l'année 2013.

Robert Liber demande de préciser le décompte du poste « fonds sportif ». Et notamment le



mécanisme de report. Jean-Luc Dufour signale que le prochain exercice comptable fera plus nettement la différence par rapport au fonds sportif. En effet, un compte séparé sera créé afin de gérer les mouvements propres au fonds sportif.

Robert Liber s'interroge sur la différence entre le montant budgété et le montant réalisé du poste « remboursement des juges ». Jean-Luc a répondu qu'il s'agit à l'origine de remboursements faits par la VML, qui applique un taux de remboursement différent de l'AAM pour ce qui est des indemnités kilométriques. D'ailleurs, Jean-Luc signale que dorénavant l'AAM s'aligne sur la VML et que l'indemnité kilométrique passe de 0,20 à 0,30 euros

5. Rapport des vérificateurs aux comptes

Luc Dessaucy déclare, au nom des vérificateurs, avoir effectué un contrôle et que les comptes sont clairs et parfaitement tenus. Il remercie le trésorier pour son excellent travail.

6. Décharge aux vérificateurs aux comptes

Décharge est donnée par l'assemblée aux deux vérificateurs aux comptes. A l'unanimité.

7. Décharge aux administrateurs

Décharge est donnée par l'assemblée aux administrateurs. A l'unanimité.

8. Décharge au trésorier, Jean-Luc Dufour et au mandaté à la gestion de bruit et des brevets, Rober Lebrun, et au président de la commission sportive, Jean-Louis Schyns.

Décharge est donnée par l'assemblée au trésorier et aux autres mandatés. A l'unanimité.

9. Projets 2014

9.1 Gestion informatique des brevets, des déclarations et des mesures de bruit.

Roger Lebrun expose les moyens informatiques mis à disposition de la fédération et de ses membres. Ces moyens mis en oeuvre doivent permettre :

-D'éviter à une seule personne la tâche fastidieuse de l'encodage et du suivi d'un tas d'informations que les membres ont à leur disposition, et dont les membres eux-mêmes peuvent assurer l'encodage.

-Donner un accès informatique, en délégation, aux membres qui en font la demande

-Laisser les clubs gérer l'encodage des données concernant leurs affiliés.

Chaque club est invité à présenter un responsable « encodage » à Roger Lebrun. En retour et après validation, ce responsable pourra à son tour déléguer à d'autres personnes les tâches d'encodage des mesures de bruits, des déclarations de catégorie 2, des brevets, etc.

Jean-Pierre Awouters demande d'accélérer la procédure d'accès au système pour les responsables de clubs. Il est donné en réponse que la newsletter de février fera le point à ce sujet en donnant les liens internet vers le site de gestion.

9.2 Activités de promotion en 2014

Ce point a été évoqué en 3.4 par Bruno Scordo

10. Budget 2014



Jean-Luc Dufour rappelle le passage de 0,20 à 0,30 euro par km (défraiement des juges).

Une correction est apportée au budget prévisionnel pour le F2B. Le montant prévu passe de 2.000 à 0 euros.

Une correction est apportée au poste « aide aux pilotes », ce poste est diminué de 500 euros.

Ces corrections ramènent le déficit prévu à 4.324,77 euros.

Jean-Luc rappelle la mise en place d'un compte séparé pour la gestion du fond sportif.

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité.

11. Cotisation 2014

Elle sera inchangée :

Séniors 25€€, juniors 12€€, 10€€ pour les sympathisants et 50€€ pour les indépendants.

La grille de cotisations est adoptée à l'unanimité.

12. Election d'administrateurs AAM :

Sortant et non rééligible : Jean-François Lothaire.

Sortants mais ne se représentent pas : André Audrit et Jean-Louis Schyns.

Candidats, 3 mandats sont à pourvoir :

Pour être élu il faut 28 voix.

Jean-Baptise Gallez est élu avec 42 voix

René Vincke avec 49 voix

Francis Floor avec 53 voix

13. Election d'administrateurs pour représenter l'AAM au sein de la Ligue Belge d'Aéromodélisme :

Sortant et non rééligible : Paulette Halleux

Sortant et rééligible : Dieter Beckers

Sortant mais ne se représente pas : André Audrit

Garde son mandat : Jean-Baptise Gallez

3 Candidats sont élus

-Alex Rixhon avec 51 voix

-Dieter Beckers avec 50 voix

-René Vincke avec 50 voix

14. Election de deux membres effectifs à titre personnel

Bernard Delhaye est parrainé par Jean-François Lothaire et Paulette Halleux

Edmond Stalpaert est parrainé par Geneviève Awouters et Yves Bourgeois

Il faut 2/3 des voix de l'assemblée, soit 36/54



Bernard Delhaye est élu avec 54 voix

Edmond Stalpaert est élu avec 47 voix

15. Nomination de deux vérificateurs aux comptes 2013

Luc Dessaucy et Georges Gosseries acceptent de reconduire leur tâche.

Réserve : Jean-François Lothaire

16. Tour de table

Néant

Ensuite la Présidente remercie les membres présents, et clôture l'assemblée 2014.

Le rapporteur

Stefan Wilski